



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2017/JAN/018</b>	<b>OBJET :</b>  APPEL A PROJETS 2017 – MISSION INTERMINISTERIELLE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LES CONDUITES ADDICTIVES
<b>Date du conseil municipal</b> 23/01/2017	
<b>Date de la convocation</b> 16/01/2017	
<b>Date de l'affichage</b> 16/01/2017	

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 16 janvier 2017.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALAM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT.

**Étaient absents représentés :**

- Stéphanie CHARRET, représentée par Michel BILLOUT
- Claude GODART, représenté par Roger CIPRÈS
- Didier MOREAU, représenté par Anne-Marie OLAS
- Alain VELLER, représenté par André PALANCADE
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Michel VEUX
- Samira BOUJIDI, représentée par Virginie SALITRA
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Serge SAUSSIÈRE, représenté par Jean-Pierre GABARROU

Monsieur André PALANCADE est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20170123-2017-JAN-018-DE  
Date de télétransmission : 27/01/2017  
Date de réception préfecture : 27/01/2017

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article 2121-29,

Vu le dossier d'appel à projets de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue Et les Conduites Addictives (M.I.L.D.E.C.A.) pour l'année 2017,

Considérant que le Service Municipal de la Jeunesse présente et valorise quatre actions d'éducation et de promotion d'un appel à projets proposé par la M.I.L.D.E.C.A. basé sur les problématiques d'addictions,

Considérant les crédits destinés à financer des actions de proximité s'inscrivant dans le nouveau plan gouvernemental,

Considérant que cette demande de subvention à hauteur de 2 000 € sera soumise au Comité de Sélection, au regard des conditions de recevabilité, des critères d'attribution et des actes prioritaires des demandes.

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**ARTICLE 1 :**

SOLLICITE l'aide de l'État dans le cadre de l'appel à projets 2017 de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (M.I.L.D.E.C.A.) à hauteur de 2 000 €.

**ARTICLE 2 :**

AUTORISE Monsieur le maire ou son adjointe à signer le dossier de candidature et tous les documents s'y afférents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 24 janvier 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20170123-2017-JAN-018-DE  
Date de télétransmission : 27/01/2017  
Date de réception préfecture : 27/01/2017